



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mercredi 21 février 2024 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

INFORMATIONS

*** Programmation des deux dernières journées de championnat - saison 2023-2024**

Communiqué du Conseil de Ligue du 06 janvier 2024 :

« Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de **répartir entre le samedi et le dimanche (tous les matchs d'une même poule le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats.**

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que «l'engagement d'un club dans l'un des championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente. Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure ».

« Après échanges, le Conseil de Ligue **DECIDE dans l'intérêt supérieur du football régional** afin de sécuriser son calendrier et finalisant la fin de ses championnats 2023/2024 :

- Que les rencontres des **championnats régionaux Séniors R2 A et C, U18R1 A, U18R2 A et B et U16R1** poule « Promotion » des 2 dernières journées **seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00,**
- Que les autres rencontres des championnats régionaux seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le samedi à 18h00 en R1 et le dimanche à 15h00 en R2 et R3 ;
- Que les rencontres des autres poules des championnats régionaux jeunes masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux seniors féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux jeunes féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux Futsal seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées comme le prévoit le règlement le samedi à 17h00,

Et **DEMANDE** à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles

peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

* **Port d'un brassard par les Educateurs (Rappel)**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* **Barèmes de pénalisation**

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2^{ème} et dernier ressort.

Situation actuelle :

Les clubs ont la possibilité de connaître uniquement l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

RAPPEL : TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect ;

Rappel – Article 38.3

*« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le **club doit fournir un terrain de repli si un 3^{ème} report devait avoir lieu.** Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.*

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

COURRIERS DES CLUBS (horaires)

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect ;

REGIONAL 1 – Poule A

* **F.C. VELAY** (581803)

Le match n° 26045.2 : F.C. VELAY / S. C. CHATAIGNERAIE CANTAL se disputera le samedi 09 mars 2024 à 15h00 au stade Victor Reignier à **POLIGNAC**.

REGIONAL 2 – Poule B

*** F.C. COURNON D'AUVERGNE (547699)**

Le match n° 26282.2 : F.C. COURNON D'AUVERGNE / E.S. VEAUUCHE se déroulera le samedi 09 mars 2024 à 19h00 au stade Joseph et Michel Gardet à **COURNON D'AUVERGNE**.

*** F.C.O. FIRMINY (504278)**

Le match n° 24074.2 : F.C.O. FIRMINY INSERSPORT / SAUVETEURS BRVOIS se déroulera le dimanche 03 mars 2024 à 15h00 au stade du Firmament - terrain synthétique – à **FIRMINY**.

REGIONAL 3 – Poule A

*** F.C. RIOMOIS (508772)**

Le match n° 26453.2 : F.C. RIOMOIS (2) / U.S. MURATAISE se déroulera le dimanche 03 mars 2024 à 15h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports du Cerey à **RIOM**.

REGIONAL 3 – Poule E

*** GRENOBLE F.C. 2A (544456)**

Le match n° 24601.2 : GRENOBLE F.C. 2A / F.C. VAREZE se déroulera le samedi 02 mars 2024 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Roger Journet à **EYBENS**.

REGIONAL 3 – Poule I

*** F.C. COLOMBIER SATOLAS (581381)**

Le match n° 26744.2 : F.C. COLOMBIER SATOLAS / SPORTING CLUB OUEST LYONNAIS se déroulera le samedi 02 mars 2024 à 17h00 au stade municipal de **COLOMBIER-SAUGNIEU**.

NOTA :

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Préambule :

A ce jour et au vu du nombre important de matchs en retard non joués, la Commission Régionale Sportive Seniors tient à préciser que conformément au calendrier sportif de la saison 2023-2024 les week-ends des 24-25 février et 16-17 mars 2024 sont des dates prévues pour la Coupe LAuRAFoot (respectivement 1/16èmes et 1/8èmes de finale) et pour des journées de rattrapage en championnat.

Il en est de même pour le week-end pascal. Si nécessaire, des rencontres seront à disputer sur les deux jours : les samedi 30 mars et lundi 1^{er} avril 2024.

REGIONAL 1 - Poule A

Samedi 24 février 2024 à 18h00

*** Match n° 25402.1 : C.S. VOLVIC / MONTLUCON FOOTBALL**

(remis des 02 décembre 2023 et 20 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

*** Match n° 26045.1 : Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. VELAY**

(remis des 04 novembre 2023 et 20 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

Samedi 16 mars 2024 à 18h00

*** Match n° 25409.1 : AURILLAC F.C. / C.S. VOLVIC**

(remis des 16 décembre 2023 et 13 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 1 – Poule B –

Samedi 24 février 2024 à 18h00

*** Match n° 26651.1: R.C. VICHY / Ac. Sp. MOULINS FOOT**

(remis des 09 décembre 2023 et 13 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 2 - Poule B

*** Samedi 24 février 2024 à 20h00**

Match n° 26295.1 : **CLERMONT FOOT 63 (3) / F.C. CURNON D'AUVERGNE**
(remis du 09 décembre 2023 puis à rejouer du 20 janvier 2024)

*** Dimanche 25 février 2024 à 15h00**

Match n° 26318.1 : **U.S. MOZAC / Ac. S. MOULINS FOOT (2)**
(remis des 10 décembre 2023 et 21 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 3 - Poule A :

Dimanche 25 février 2024 à 15h00

* Match n° 24364.1 : **AMBERT LIVRADOIS SUD / A.S. EMBLAVEZ VOREY**
(remis des 02 décembre, 16 décembre 2023 et 13 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

Dimanche 17 mars 2024 à 15h00

* Match n° 24374.1 : **F.C. MASSIAC MOLOMPIZE / AMBERT LIVRADOIS SUD**
(remis des 10 décembre 2023 et 21 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 3 - Poule D :

Dimanche 25 février 2024 à 15h00

* Match n° 26777.1 : **U.S. ENNEZAT / S.E.L. SAINT PRIEST EN JAREZ**
(remis des 10 décembre 2023 et 21 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 3 – Poule G :

Dimanche 25 février 2024 à 15h00

* Match 26175.1 : **A.S. MONTREAL LA CLUSE / A.S.C. SALLANCHES**
(à rejouer du 03/02/2024).

REGIONAL 3 – Poule I :

Dimanche 25 février 2024 à 15h00

* Match n° 24850.2 : **Av. F. PAYS DE COISE / F.C. CHARVIEU CHAVAGNEUX**
(remis du 10/02/2024).

RENCONTRES EN ATTENTE DE REPROGRAMMATION

Et dans l'attente des résultats des 1/16èmes de finale de la Coupe LAuRAFoot :

*** REGIONAL 1 :**

Poule A :

Match n° 25372.1 : **S.C. CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. CHAMALIERES (2)** (du 09/12/2023)

Match n° 25514.1 : **U.S. BEAUMONT / A.S. DOMERAT** (du 09/12/2023)

Match n° 25515.1 : **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / U.S. SAINT FLOUR** (du 09/12/2023)

Poule B :

Match n° 26423.1 : **S.A. THIERS / F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (2)** (du 09/12/2023)

*** REGIONAL 2 :**

Poule E :

Match n° 26361.1 : **Et. S. CHILLY / E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER** (du 04/02/2024)

* **REGIONAL 3** :

Poule A :

Match n° 24356.1 : DOMES SANCY FOOT / U.S. MURAT (du 11/11/2023)

Poule D :

Match n° 24524.2 : A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES / F.C. ST PAUL EN JAREZ (du 11/02/2024)

Poule H :

Match n ° 24784.2 : F.C. CHABEUIL / HAUTS LYONNAIS (2) (du 11/02/2024)

AMENDES

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

* **F.C. LES MARTRES D'ARTIERE-LUSSAT** (560177) – match n° 25862.2 en R3 - Poule C – du 18/02/2024

* **FOOTBALL EN MONT PILAT** (552125) – match n° 26722.2 en R3 - Poule I – du 18/02/2024

* **C.S. LA VERPILLIERE** (504445) – match n° 261387.2 en R3 - Poule F – du 18/02/2024

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance